



Carte de séjour termine avant le CDD

Par **mhmsmmaa**, le **27/03/2015** à **11:35**

Bonjour,

Je suis un étudiant étranger qui fait ces études en France depuis 2010.

Pour pouvoir terminer ma thèse l'institut, où je fait mes études, va me faire un CDD pour six mois (de 1avril à 30 septembre 2015). Le problème c'est que ma carte de séjour est valable jusqu'au 17/8/2015.

Est-ce que cela pose des problèmes pour avoir ce contrat? Si oui comment je peux faire pour surmonter ce problème?

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement,

Par **P.M.**, le **27/03/2015** à **12:07**

Bonjour,

L'employeur pourrait mettre une clause de réserve concernant l'obligation pour que le CDD aille à son terme que votre carte de séjour soit prolongée ou renouvelée...

Ce serait à voir avec l'Autorité administrative qui gère la carte de séjour...

Par **mhmsmmaa**, le **27/03/2015** à **15:47**

Ok, merci beaucoup pmtedforum (^).

Cordialement,